

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **9 janvier 2012**

Délibération n° 2012-2695

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Programmation des opérations globalisées 2012 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe de l'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Desbos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 30 décembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 11 janvier 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), Vullien (pouvoir à M. Reppelin), MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Thivillier), Crédoz (pouvoir à M. Longueval), Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Balme (pouvoir à M. Millet), Bolliet (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Schuk), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Darne JC.), M. Lambert (pouvoir à M. Flaconnèche), Mmes Laval (pouvoir à M. Buffet), Pesson (pouvoir à M. Goux), MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Jacquet), Roche (pouvoir à M. David G.), Sturla (pouvoir à Mme David M.), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Imbert).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Giordano, Turcas.

Séance publique du 9 janvier 2012**Délibération n° 2012-2695**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Programmation des opérations globalisées 2012 liées aux actions à mener dans le cadre du budget annexe de l'assainissement - Individualisation d'autorisation de programme**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 décembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le programme 2012 des opérations globalisées dans le domaine de l'assainissement s'inscrit dans le cadre des politiques publiques adoptées par le plan de mandat 2009-2014 et de la programmation pluriannuelle des investissements pour chaque politique définie par délibérations n° 2008-0455 du 15 décembre 2008 et n° 2010-1567 du 28 juin 2010.

Ainsi, ce programme de travaux et d'actions concourt à la politique publique de la Communauté urbaine de Lyon dans le cadre de l'autorisation de programme globale P 19 - Assainissement et de l'axe d'intervention du plan de mandat "lutter contre les pollutions de toute nature".

Ce programme annuel d'actions et de travaux, pour 2012, peut être décliné en actions et travaux concernant le patrimoine communautaire en matière d'assainissement :

- les réseaux de proximité dans le cadre de l'opération n° 1843,
- les stations de relèvement dans le cadre de l'opération n° 1843,
- les stations d'épuration dans le cadre de l'opération n° 1837,
- les branchements et travaux pour le compte de tiers dans le cadre de l'opération n° 1849,
- les acquisitions de matériels d'assainissement dans le cadre de l'opération n° 1831.

Pour mémoire, ce patrimoine peut être décrit tel que ci-dessous :

Le service public de l'assainissement est exploité en régie sur les 58 communes de la Communauté urbaine. Il programme, finance, construit et exploite tous les ouvrages destinés à transporter et traiter les eaux usées afin de les restituer dans des conditions compatibles avec la sauvegarde de la qualité du milieu naturel.

Le patrimoine actuel se compose de 3 030 kilomètres d'égouts, dont 600 de collecteurs visitables (hauteur supérieure à 1,50 mètres). Ce réseau est composé de 1 930 kilomètres de réseau unitaire et de 1 100 kilomètres de réseau séparatif, à raison de 790 kilomètres pour les eaux usées et 310 kilomètres pour les eaux pluviales.

Le patrimoine se compose, en outre, de :

- 11 stations d'épuration,
- 60 stations de relèvement des eaux usées situées sur le réseau d'assainissement, 30 stations de relèvement d'eaux pluviales (trémies routières), 5 ouvrages divers (siphon, relèvement dans les bassins d'orage),
- 425 déversoirs d'orage,
- 30 stations pluviométriques,
- 22 stations de mesures installées sur le réseau d'assainissement.

Le programme, élaboré dans le cadre des 3 autorisations de programmes globalisées pour les travaux études et acquisitions, peut être détaillé comme suit :

1° - Réseaux d'assainissement et stations de relèvement - opération n° 1843

Au sein de ce programme, on distingue les travaux sur les réseaux de proximité, les stations de relèvement et les autres opérations sur réseaux.

1.1 - Les réseaux de proximité pour un montant de 7 250 000 € HT en dépenses

Ce programme permettra de dépasser le ratio de 60 % des investissements consacrés à la rénovation du patrimoine de la Communauté urbaine et de prendre en compte, de façon systématique, les prescriptions liées à l'amélioration des conditions d'exploitation, tant dans les créations d'ouvrages que pour les rénovations.

Ce programme se présente en 2 familles d'opérations :

A - Opérations de création de réseau

a) - *Opérations réparties sur l'agglomération*

Il s'agit de provisions pour des travaux d'extensions des réseaux situés dans des zones classées U au plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine pour un montant de 250 000 € HT, identifiées selon la demande.

Il s'agit également de prévisions de campagnes de réhabilitation et de renouvellement de branchements pour 640 000 €, de campagnes de diagnostics structurels des ouvrages pour 200 000 €,

b) - *Opérations identifiées par commune*

La plupart des opérations de construction neuve sont consécutives à des dispositions du zonage d'assainissement et des opérations d'urbanisme, menées sur le territoire communautaire. Les opérations de réhabilitation-reconstruction permettent d'assurer le renouvellement du patrimoine et concernent des reprises d'étanchéité de réseaux, de renforcements ou réhabilitations d'ouvrages vétustes ou fortement dégradés, des reprises ou chemisages de réseaux et branchements. Ces opérations de réhabilitation sont proposées à l'issue des diagnostics de l'état des ouvrages. 61 opérations ont été identifiées par commune et récapitulées ci-dessous :

Commune	Adresse	Objet
Lyon 1er	rue Alsace Lorraine	chemisage de circulaire et branchements diamètre 300 millimètres, longueur 225 mètres
Lyon 1er	place Louis Chazette	réhabilitation diamètre 300 millimètres, T 130, sur 150 mètres
Lyon 3°	quai Sarraill	ouvrage dégradé et perméable réhabilitation, T 210, sur 240 mètres
Lyon 3°	rue Léon Jouhau	ouvrage dégradé et perméable réhabilitation, T 180, sur 260 mètres
Lyon 3°	rue de l'Abondance	ouvrage dégradé et perméable réhabilitation, T 180, sur 200 mètres
Lyon 4°	rue Bonin	construction d'une conduite d'un diamètre de 400 millimètres sur 80 mètres
Lyon 9°	rue de l'Oiselière	renforcement d'une conduite d'un diamètre de 400 millimètres sur 40 mètres dans un T 170
Lyon 7°	rue d'Aguesseau	ouvrage dégradé et perméable réhabilitation, T 180, sur 100 mètres

Lyon 7°	rue de Gerland	renouvellement d'une conduite d'un diamètre de 1 000 millimètres sur 60 mètres
Lyon 9°	rue Marietton	ouvrage dégradé et perméable réhabilitation, T 180, sur 230 mètres
Lyon 9°	rue du Chapeau Rouge	réhabilitation T 180 sur 100 mètres : pente radier à inverser
Villeurbanne	rue Bât-Yam/Tonkin	renouvellement d'une conduite d'un diamètre de 600 millimètres sur 50 mètres
Villeurbanne	rue du Pérou	réhabilitation d'une conduite d'un diamètre de 400 millimètres sur 600 à 800 mètres
Villeurbanne	rue Dutartre	renouvellement d'une conduite d'un diamètre de 500 millimètres sur 300 mètres
Villeurbanne	rue Nicolas Garnier	chemisage d'une conduite d'un diamètre de 500 millimètres sur 192 mètres + branchements
Bron	rue Roger Salengro	renforcement d'une conduite d'un diamètre de 800 millimètres sur 250 mètres
Bron	avenue des sports	renouvellement d'une conduite d'un diamètre de 800 millimètres sur 60 mètres
Corbas	avenue Molière	reprise de tabourets de branchements + remplacement de fonte sur regard, suite au classement de voie
Saint Priest	VN 81	construction d'une conduite d'un diamètre de 800 millimètres sur 290 mètres
Saint Priest	rue du Beaujolais	extension d'une conduite d'un diamètre de 300 millimètres sur 180 mètres
Feyzin	avenue Jean Jaurès	maillage par construction d'une conduite d'un diamètre de 300 millimètres sur 20 mètres
Feyzin	avenue Barton	construction d'une conduite d'un diamètre de 200 millimètres sur 70 mètres
Vénissieux	rue Berliet	construction d'une conduite d'un diamètre de 300 millimètres sur 90 mètres
Vénissieux	allée des Pervenches	construction d'une conduite d'un diamètre de 300 millimètres sur 280 mètres
Vénissieux	rue des Combats du 24 août 1944	construction d'une conduite d'un diamètre de 150 millimètres sur 110 mètres
Décines Charpieu	rue Bernard Palissy	construction d'une conduite d'un diamètre de 300 millimètres sur 135 mètres
Décines Charpieu	rue Anatole France	construction d'une conduite d'un diamètre de 300 millimètres sur 20 mètres
Meyzieu	rue de Marseille	construction d'une conduite d'un diamètre de 250 millimètres sur 250 mètres

Meyzieu	rue de la République	construction d'une conduite d'un diamètre de 250 millimètres sur 60 mètres
Meyzieu	rue Salvador Allende	construction d'une conduite d'un diamètre de 300 millimètres sur 270 mètres
Rillieux la Pape	impasse du Barry	construction d'une conduite d'un diamètre de 250 millimètres sur 70 mètres
Rillieux la Pape	rue des Feuillantines	construction d'une conduite d'un diamètre de 250 millimètres sur 100 mètres
Fontaines Saint Martin	chemin des Plattes	construction d'une conduite d'un diamètre de 300 millimètres sur 100 mètres
Genay	rue de la Gare	renforcement d'un T 180 sur 30 mètres
Genay	route de Proulieu	renforcement d'une conduite d'un diamètre de 300 millimètres sur 200 mètres
Caluire et Cuire	rue Jean Moulin (de Terrasse à Crépieux)	construction d'une conduite d'un diamètre de 250 millimètres sur 150 mètres
Saint Cyr au Mont d'Or	chemin du Ferroux	construction d'une conduite d'un diamètre de 300 millimètres sur 300 mètres
Ecully	rue Guy de Colongue	construction d'une conduite d'un diamètre de 300 millimètres sur 200 mètres
Saint Didier au Mont d'Or	route de Champagne	construction d'une conduite d'un diamètre de 300 millimètres sur 90 mètres
Caluire et Cuire	chemin de Fond rose	renouvellement d'une conduite d'un diamètre de 300 millimètres sur 200 mètres
Lissieu	rue des Favières	construction d'une conduite d'un diamètre de 300 millimètres sur 150 mètres
Rillieux la Pape	chemin du Champ de Lière	construction d'une conduite d'un diamètre de 300 millimètres sur 200 mètres
Marcy l'Etoile	rue de La Croix Laval	renouvellement d'une conduite d'un diamètre de 300 millimètres sur 400 mètres et d'une autre conduite d'un diamètre de 500 millimètres sur 100 mètres
Saint Genis les Ollières	rue de la Cascade	construction d'une conduite d'un diamètre de 200 millimètres sur 180 mètres
Tassin la Demi Lune	rue Marin	renouvellement d'une conduite d'un diamètre de 300 millimètres sur 320 mètres
Tassin la Demi Lune	rue du 8 mai 1945	réhabilitation d'une conduite d'un diamètre de 600 millimètres sur 200 mètres
Irigny	avenue de Bezange	chemisage d'une conduite d'un diamètre de 500 millimètres sur 60 mètres

Irigny	avenue de Bezange	construction d'une conduite d'un diamètre de 500 millimètres sur 50 mètres
Sainte Foy lès Lyon	avenue Vallioud	construction de conduites de diamètres 400/500 millimètres sur 350 mètres
Saint Genis Laval	passage du Colombier	renforcement d'une conduite d'un diamètre de 400 millimètres sur 35 mètres
Pierre Bénite	rue Henri Brosse	réhabilitation d'une conduite d'un diamètre de 300 millimètres sur 380 mètres
Oullins	impasse Fourier	renouvellement d'une conduite d'un diamètre de 250 millimètres sur 56 mètres
Oullins	rue Pierre Dupont	renouvellement d'une conduite d'un diamètre de 300 millimètres sur 195 mètres
Oullins	rue Claude Michel	renouvellement d'une conduite d'un diamètre de 400 millimètres sur 250 mètres
Oullins	Grande rue	renouvellement de branchements vétustes suite à la coordination avec le Conseil général

Pour ce programme "Réseaux de proximité", les montants prévisionnels sont les suivants :

- dépenses : 7 250 000 € HT,
- recettes : 0 €,
- charge nette : 7 250 000 €.

1.2 - Les stations de relèvement

Le programme prévisionnel sur les stations de relèvement pour l'amélioration et le renouvellement de ces équipements comporte les parties suivantes :

- diverses études et récolement pour les travaux réalisés sur les stations de relèvement : 10 000 € HT,
- rénovation du site de Villeurbanne : 10 000 € HT,
- matériels installés sur les stations de relèvement : 70 000 € HT (pompes, dégrilleurs, moteurs, surpresseurs, automates, vannes, échelles, garde-corps),
- travaux d'améliorations diverses sur les stations de relèvement : 100 000 € HT (travaux d'électromécanique, électricité et génie civil),
- rénovation de la trémie rue Louis Duclos à Vaulx en Velin : 190 000 € HT,
- modernisation du parc d'automates : 190 000 € HT,
- renouvellement de groupes électrogènes : 100 000 € HT,

Pour ce programme "Stations de relèvement", les montants prévisionnels sont les suivants :

- dépenses : 670 000 € HT,
- recettes : 0 €,
- charge nette : 670 000 €.

1.3 - Autres opérations concernant les réseaux

Les actions et travaux, pour 2012, sur les réseaux peuvent être détaillés comme suit :

a) - le versement de subventions, par la Communauté urbaine, pour l'assainissement des voies privées (et l'intégration au patrimoine communautaire des réseaux ainsi construits par les propriétaires et subventionnés) :

- dépenses : 130 000 € HT,
 - recettes : 100 000 €,
 - charge nette : 30 000 €,

b) - l'acquisition de matériels installés en réseau pour un montant de 615 000 € HT en charge nette, selon le détail prévisionnel ci-dessous :

- dispositifs de fermeture des réseaux d'assainissement (grilles et tampons) installés ou renouvelés dans le cadre des opérations de construction ou renouvellement des réseaux ou des opérations de maintenance à hauteur de 500 000 € HT,

- divers matériels et équipements utilisés en réseau ou intégrés à ces derniers (échelles, vannes, closoirs, buses, matériels d'inspection, dispositifs de curage) à hauteur de 100 000 € HT, matériels de métrologie et capteurs à hauteur de 75 000 € HT,

- divers matériels (trépieds, chargeurs, dispositifs de sécurité) à hauteur de 190 000 € HT,

c) - un programme d'études et de diagnostics des réseaux pour un montant global estimé à 292 000 € HT et 200 000 € HT au titre des récolements,

d) - un programme de réhabilitations ponctuelles de vannes en réseau à hauteur de 130 000 € HT,

e) - un programme d'améliorations en vue de l'aide à l'exploitation à hauteur de 250 000 € HT.

Pour ce programme "Autres opérations de réseaux", les montants prévisionnels sont les suivants :

- dépenses : 1 867 000 € HT,
 - recettes : 100 000 € (subventions voies privées),
 - charge nette : 1 767 000 € HT.

Les études, acquisitions de matériels et travaux sur réseau sont susceptibles de faire l'objet de subventions de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pour un montant estimé à 500 000 €.

Pour l'ensemble de ce programme "Réseaux d'assainissement et stations de relèvement", les montants prévisionnels sont les suivants :

- dépenses : 9 787 000 € HT,
 - recettes : 600 000 €,
 - charge nette : 9 187 000 €.

2° - Stations d'épuration - opération n° 1837

Le programme prévisionnel pour les études, acquisitions de matériels et travaux sur les stations d'épuration communautaires peut être détaillé comme suit :

- matériels installés en station d'épuration : 500 000 € HT (pompes, dégrilleurs, moteurs, surpresseurs, compresseurs, vannes, automates, échelles, garde-corps),

- divers études et récolements pour les travaux réalisés sur les stations d'épuration : 50 000 € HT,

- travaux d'amélioration divers sur les stations d'épuration pour un montant de 1 500 000 € HT (dont Pierre Bénite) pour les travaux d'électromécanique, électricité, génie civil et canalisations.

Ces travaux sont susceptibles d'aides de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pour un montant estimé à 200 000 €.

Pour l'ensemble de ce programme "Stations d'épuration", les montants prévisionnels sont les suivants :

- dépenses :	2 050 000 € HT,
- recettes :	200 000 €,
- charge nette :	1 850 000 €.

3° - Branchements pour compte de tiers - opération n° 1849

Les propriétés et immeubles riverains des réseaux publics d'assainissement communautaires sont raccordés au réseau d'assainissement *via* un branchement dont la partie sous le domaine public peut être réalisée par la Communauté urbaine si le propriétaire en fait la demande et moyennant participation de sa part. Le branchement ainsi réalisé est ensuite intégré au réseau communautaire, conformément au règlement du service public d'assainissement communautaire.

La Communauté urbaine est donc liée, pour ces travaux, par la demande des propriétaires riverains, demande dont le niveau est directement conditionné à l'activité de la construction.

Un programme détaillé de ces interventions ne peut donc être établi puisqu'il s'agit, pour la Communauté urbaine, de répondre à la demande de raccordement des riverains qu'elle ne maîtrise pas et aux grosses réparations sur ces ouvrages. Une proposition de 3 000 000 € HT est faite pour 2012.

Le détail des dépenses prévisionnelles s'établit comme suit, sur la base de 600 branchements environ :

- 200 000 € HT au titre de la fourniture des dispositifs de fermeture de ces ouvrages,
- 2 800 000 € HT au titre de la réalisation des travaux proprement dits.

La recette à provenir des tiers au titre des travaux est inscrite en recettes au budget annexe de l'assainissement, au titre des ventes de travaux, pour un montant de 3 200 000 € HT (frais de service inclus), sur la section d'exploitation au budget 2012.

Pour mémoire, en 2010, 3 040 000 € ont été consacrés à la réalisation de 614 branchements sur égout existant avec une recette de 2 644 000 €.

La proposition d'individualisation, pour 2012, est susceptible de revue en cours d'année si la demande de raccordement des particuliers s'avérait supérieure à la prévision actuelle.

Pour l'ensemble de ce programme "Branchements pour compte de tiers", les montants prévisionnels sont les suivants :

- dépenses :	3 000 000 € HT,
- recettes :	0 €,
- charge nette :	3 000 000 €.

4° - Matériel - opération n° 1831

Cette individualisation est proposée pour l'acquisition des matériels techniques et outillages destinés à l'équipement des usines et ateliers, du laboratoire, et des véhicules lourds du service d'assainissement selon le programme prévisionnel suivant :

- matériels techniques et outillage : 490 000 € HT, selon le détail ci-dessous :

. matériels spécifiques de sécurité (casques, détecteurs de gaz, balisages, panneaux de signalisation et matériels techniques destinés aux différents sites d'exploitation et ateliers réseaux) pour 100 000 € HT,

. matériels techniques destinés aux ateliers et bureaux sur les sites des stations d'épuration communautaires pour 100 000 € HT,

. matériels techniques et appareillages spécifiques destinés au laboratoire pour 190 000 € HT ;

- véhicules lourds

. 100 000 € HT sont proposés pour le remplacement de véhicules lourds spécialisés pour le curage et l'exploitation des réseaux d'assainissement dans le cadre du programme de renouvellement du parc pour 2010-2014.

Pour l'ensemble de ce programme "Matériel", les montants prévisionnels sont les suivants :

- dépenses : 490 000 € HT,
 - recettes : 0 €,
 - charge nette : 490 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve les programmes prévisionnels de travaux et d'actions proposés pour 2012 pour les opérations globalisées suivantes dans le cadre de l'autorisation de programme globale P 19 - Assainissement :

- les réseaux d'assainissement, stations de relèvement,
- les stations d'épuration,
- les branchements pour compte de tiers,
- matériels,

dans le cadre de l'axe d'intervention "Lutter contre les pollutions de toute nature".

2° - Décide, sur la base des programmes de travaux annuels 2012, l'individualisation de l'autorisation de programme P19 - Assainissement sur les opérations suivantes :

- réseaux d'assainissement et stations de relèvement (opération n° 1843) :

. dépenses 9 787 000 € HT,
 . recettes 600 000 €,
 . charge nette 9 187 000 € ;

- stations d'épuration (opération n° 1837) :

. dépenses 2 050 000 € HT,
 . recettes 200 000 €,
 . charge nette 1 850 000 € ;

- branchements pour compte de tiers (opération n° 1849) :

. dépenses 3 000 000 € HT,
 . recettes 0 €,
 . charge nette 3 000 000 € ;

- matériels (opération n° 1831) :

. dépenses	490 000 € HT,
. recettes	0 €,
. charge nette	490 000 €,

à la charge du budget annexe de l'assainissement, sur l'exercice 2012, pour un montant total de 15 327 000 € HT en dépenses et 800 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 janvier 2012.